Département de Haute-Garonne

Commune de POUY-DE-TOUGES

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLU arrêté
17 mars 2023

DOCUMENT GRAPHIQUE - Zonage **3.2.1**

La commune

Echelle : 1/5000

atelier urbain

JMR Environnement

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie indicative
1	Aménagement d'un chemin piétonnier le long du Ruisseau du Bras	Commune	2100 m²
2	Extension de la place de la mairie et de la salle des fêtes	Commune	815 m²
3	Aménagement d'un chemin entre le chemin du Château d'En Haut et le chemin des Vignes	Commune	1310 m²
4	Aménagement d'un chemin entre la zone AU1 et la zone NL du verger communal permettant l'entretien des réseaux souterrains	Commune	480 m²

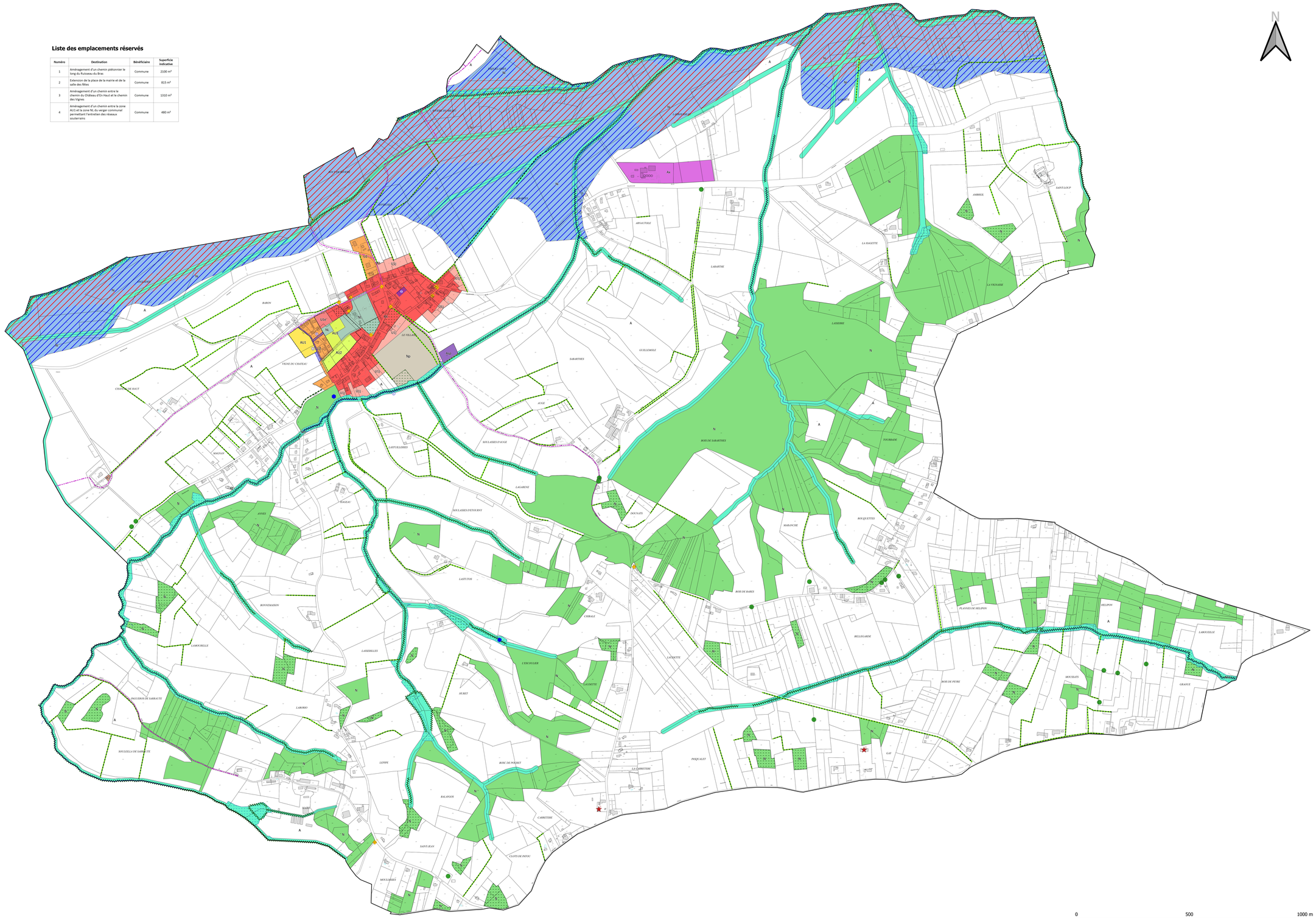

Légende

INFORMATIONS SURFACIQUES

- Zone inondable hors PPRI : aléa fort
- Zone inondable hors PPRI : aléa faible à moyen

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Mare à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Arbre isolé à protéger (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à protéger article (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (article L151-11 du code de l'urbanisme)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Espace Boisé Classé à protéger (article L113-1 du code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé à créer (article L113-1 du code de l'urbanisme)
- Elément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Chemin à préserver (article L151-38 du code de l'urbanisme)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Elément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Zone humide à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Secteur avec OAP

ZONAGE

- U1 : centre-bourg ancien
- U1e : secteur d'extension du cimetière
- U1j : jardins d'unités foncières bâties en périphérie du village
- U2 : secteurs d'urbanisation récente
- AU1 : zone à urbaniser
- AU2 : zone à urbaniser
- AU3 : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- NL : zone naturelle de loisirs
- Np : zone naturelle de parc paysager
- Nce : zone naturelle de corridor écologique
- Ni : zone naturelle inondable
- A : zone agricole
- Asp : secteur dédié à la station d'épuration
- Ax : secteur d'activités des Silos du Touch
- A1 : STECAL activité "service à la personne"
- A2 : STECAL activité "VRD"